



PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1



Enseigner à Paris 1 en 2026

Assises de la pédagogie

PRESENTATION THEMATIQUE

ENSEIGNER A PARIS 1 EN 2026

ASSISES DE LA PEDAGOGIE

16 et 17 mars 2026

PRESENTATION

Les 16 et 17 mars 2026, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne organise les Assises de la pédagogie intitulées « Enseigner à Paris 1 en 2026 ». Ces deux journées ont pour ambition d'ouvrir un espace structuré de réflexion et de délibération collective sur l'avenir de l'enseignement universitaire, de la Licence au Doctorat, dans un contexte marqué par des transformations scientifiques, numériques, sociales, écologiques et professionnelles d'ampleur.

Les Assises visent à examiner les conditions d'exercice de la pédagogie universitaire dans toutes ses dimensions.

Le terme « pédagogie » est entendu ici au sens large : il désigne l'ensemble des conditions matérielles, organisationnelles, juridiques, scientifiques et sociétales de l'enseignement à l'université, dans le respect de l'indépendance académique des enseignants-chercheurs et des missions de service public de l'établissement.

Cette démarche participative est initiée par la Présidente (C. Neau-Leduc) et pilotée par le Vice-Président CFVU chargé de l'IA et du numérique (J.-F. Caulier), avec l'appui du Service des usages numériques (DSIUN-SUN) et d'un chargé de mission « Assises de la pédagogie » (J. Valluy). Entre octobre 2025 et mars 2026, la préparation combine : (1) une grande enquête anonyme auprès des enseignantes et enseignants ; (2) des entretiens avec des directions de composantes ; (3) les travaux de six groupes thématiques ; (4) la collecte de propositions spontanées ; (5) une contribution étudiante via une « boîte à idées » dans un EPI, complétée par un vote fin février (6) des entretiens à la demande d'organisations étudiantes.

A QUI S'ADRESSENT LES ASSISES ?

Les Assises sont ouvertes aux enseignantes et enseignants, enseignants-chercheurs, personnels BIATPSS, ainsi qu'aux étudiantes et étudiants (en particulier élus et représentants, et étudiants avancés). Rejoignez-nous nombreux pour partager des diagnostics, confronter des points de vue et faire émerger des propositions opérationnelles pour améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage à Paris 1.

QUELS SONT LES THEMES ABORDES ?

Les travaux s'organiseront autour de cinq axes thématiques, chacun structuré en deux volets complémentaires.

Ces cinq axes sont présentés de façon détaillée dans les pages suivantes.

1. ROLE DE L'UNIVERSITE A L'ERE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

1.1 Médiation critique, libertés académiques et responsabilité publique

Ce premier volet porte sur la définition du rôle stratégique de l'université face aux transformations technologiques contemporaines. Il s'agit d'examiner la manière dont l'institution articule ses missions de formation, de recherche et de service public dans un environnement marqué par l'essor de l'intelligence artificielle. Une réflexion particulière sera consacrée à la place de la médiation critique comme principe structurant de l'action universitaire face aux transformations technologiques. Quel rôle l'université doit-elle assumer face à ces transformations ? Doit-elle prioritairement accélérer l'appropriation des innovations ou affirmer une fonction de médiation critique, de formation citoyenne et de protection des libertés académiques ? Comment concilier innovation, souveraineté numérique, égalité d'accès aux savoirs, exigences scientifiques et transition écologique ?

1.2 Encadrement, innovation et gouvernance

Ce second volet examine les conditions institutionnelles et juridiques d'intégration des technologies d'intelligence artificielle dans les formations. Il s'agit d'identifier les principes susceptibles d'encadrer les expérimentations pédagogiques et les choix d'infrastructures numériques. À quelles conditions l'intégration d'outils d'intelligence artificielle est-elle compatible avec les missions de service public de l'université ? Quels critères doivent guider les décisions en matière de partenariats technologiques et de déploiement d'outils numériques ? Comment garantir un débat collectif, transparent et juridiquement sécurisé sur ces évolutions ?

2. OFFRE DE FORMATION, RYTHMES DE TRAVAIL ET CONDITIONS D'APPRENTISSAGE

2.1 Organisation des études et soutenabilité des parcours

Ce premier volet porte sur l'organisation concrète des études et sur les équilibres à construire entre exigences académiques, charge de travail et qualité de vie étudiante. Il s'agit d'examiner les calendriers universitaires, la structuration des maquettes, la répartition des volumes horaires et la cohérence globale des parcours de formation. Il s'agit de réfléchir à la soutenabilité des parcours universitaires, à la prévention des surcharges et à l'amélioration des conditions d'apprentissage dans une perspective d'équité et de qualité académique. Une attention spécifique sera portée à la soutenabilité structurelle du calendrier universitaire, notamment à la question des périodes de repos et de récupération cognitive. Comment adapter les rythmes quotidiens, hebdomadaires et semestriels afin de favoriser la réussite étudiante sans affaiblir l'exigence scientifique ? Faut-il repenser les périodes de révision et d'examens, les dispositifs de tutorat ou les modalités d'accompagnement méthodologique en première année ? Comment mieux prendre en compte la diversité des situations étudiantes — étudiants salariés, alternants, publics en reprise d'études ou en situation de vulnérabilité — dans l'organisation des formations ?

2.2 Environnements d'apprentissage et inégalités

Ce second volet examine l'impact des transformations des environnements d'étude sur les pratiques pédagogiques et sur les inégalités entre étudiants. Les évolutions des supports d'enseignement, des ressources documentaires et des modalités d'accès aux savoirs modifient en profondeur les conditions d'appropriation des connaissances. L'enjeu est d'identifier des conditions d'étude équitables et juridiquement sécurisées, compatibles avec les missions de service public de l'université et avec l'exigence de formation critique. Comment prévenir les inégalités liées à l'accès aux équipements, aux compétences techniques ou aux espaces de travail adaptés ? Quel accompagnement méthodologique et réflexif développer pour garantir l'autonomie intellectuelle et la qualité des apprentissages ?

3. CONNAISSANCES ET COMPETENCES A TRANSMETTRE : CITOYENNETE ET PROFESSIONNALISATION

3.1 Finalités des cursus universitaires

Ce premier domaine interroge les finalités des formations universitaires et l'équilibre entre culture disciplinaire, formation citoyenne et insertion professionnelle. Il s'agit d'examiner la place respective des savoirs fondamentaux, de l'esprit critique et des compétences professionnelles dans l'identité de l'université. Ce volet vise à clarifier les priorités institutionnelles et à réaffirmer les missions fondamentales de l'université dans un environnement en mutation. Comment articuler approfondissement scientifique et préparation à l'emploi ? Quelle place accorder à l'alternance, aux stages et aux partenariats socio-économiques dans les cursus ? Comment préserver l'exigence académique et l'indépendance intellectuelle tout en répondant aux transformations du monde professionnel ?

3.2 Actualisation scientifique et compétences transversales

Ce second volet porte sur l'actualisation des contenus scientifiques et sur l'intégration de compétences transversales au sein des formations. Les évolutions rapides des savoirs et des pratiques professionnelles interrogent la fréquence et les modalités de mise à jour des maquettes. L'enjeu est de maintenir l'excellence académique tout en assurant la pertinence scientifique et sociale des formations proposées à Paris 1. Quelles compétences transversales doivent être consolidées dans les cursus (méthodologie universitaire, compétences documentaires, expression écrite et orale, culture numérique, enjeux environnementaux et sociétaux) ? Comment intégrer ces dimensions sans affaiblir la profondeur disciplinaire ? Faut-il définir un socle commun de culture scientifique et transversale à l'échelle de l'établissement ?

4. ARTICULATION RECHERCHE–ENSEIGNEMENT ET DIRECTION DES MEMOIRES

4.1 Transmission des savoirs et valorisation de l'encadrement

Il s'agit d'examiner les modalités de renforcement du lien entre recherche et enseignement. Il s'agit aussi d'identifier les dispositifs permettant d'actualiser les contenus scientifiques dans des disciplines de sciences humaines et sociales confrontés à des changements rapides voire fulgurants dans les objets d'étude. Comment valoriser l'engagement pédagogique des enseignants-chercheurs et dans les formations à la recherche et dans le suivi individualisé des étudiants ? Comment favoriser une meilleure intégration des avancées de la recherche dans les enseignements ? Comment mieux articuler les exigences scientifiques et les responsabilités pédagogiques ?

4.2 Encadrement académique à l'ère des outils génératifs

Cette seconde approche permet d'aborder les transformations de l'encadrement des travaux de recherche étudiants dans un contexte marqué par la diffusion d'outils génératifs. Il s'agit de garantir l'exigence scientifique, l'appropriation intellectuelle personnelle et la sécurité juridique des procédures sans sombrer dans des logiques de surveillances et contrôles conduisant à des impasses. Comment assurer la rigueur méthodologique et l'authenticité des travaux de mémoire et de thèse ? Faut-il adapter les modalités de suivi, de soutenance ou de vérification des acquis ? Faut-il substituer aux mémoires de recherche et rapports de stage d'autres exercices ? Comment concilier confiance académique, responsabilité scientifique et clarté des règles applicables ?

5. MODALITES D'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS

5.1 Finalités, sécurité juridique et cohérence institutionnelle

Le débat porte sur les fondements pédagogiques, scientifiques et juridiques de l'évaluation universitaire. L'évaluation assure à la fois une fonction formative — régulation des apprentissages — et une fonction certificative — validation des acquis conditionnant la valeur nationale des diplômes. Il s'agit d'examiner les principes qui doivent structurer une politique d'évaluation cohérente à l'échelle de l'établissement : validité des épreuves au regard des objectifs pédagogiques, fiabilité des critères d'appréciation, équité entre étudiants, transparence des règles applicables et sécurité juridique des procédures disciplinaires. Comment garantir la solidité académique des évaluations dans un contexte d'évolution rapide des pratiques étudiantes ? Comment distinguer clairement ce qui relève de l'accompagnement pédagogique, de l'erreur méthodologique ou de la fraude caractérisée ? Quels principes communs doivent être explicités dans les règlements de contrôle des connaissances afin d'assurer à la fois justice procédurale et exigence scientifique ?

5.2 Transformation des dispositifs d'évaluation et authenticité des apprentissages

Ce second volet examine les évolutions nécessaires des modalités d'évaluation face aux transformations contemporaines des conditions de production des travaux étudiants. Plutôt qu'une approche exclusivement fondée sur la détection et la sanction, la réflexion porte sur la transformation des formats d'épreuve afin d'attester plus directement l'appropriation personnelle des savoirs. Les modalités traditionnelles doivent être réinterrogées au regard de leur capacité à mesurer des compétences analytiques, argumentatives et critiques réellement maîtrisées. La distinction entre évaluation formative et évaluation certificative, ainsi que les conditions de fiabilité et d'équité des évaluations diplômantes, feront l'objet d'un examen particulier. Une réflexion sera engagée sur l'adaptation éventuelle des règlements de contrôle des connaissances afin d'assurer la sécurité juridique des enseignants et des étudiants. Il s'agit de déplacer le centre de gravité du débat : non pas seulement empêcher, mais concevoir des évaluations qui rendent possible et vérifiable l'apprentissage authentique. Faut-il développer davantage d'épreuves orales, de soutenances, de projets jalonnés, de portfolios ou de dispositifs progressifs permettant de documenter le cheminement intellectuel de l'étudiant ?

ET AUSSI...

Posters des services d'appui

Des posters/stands seront proposés sur place par les services d'appui (SCD, SUN, DPEIP), afin de présenter les dispositifs de soutien aux enseignements : accompagnement aux usages numériques et à l'expérimentation pédagogique, formations des enseignants, partage et retours d'expériences, enseignements transversaux, compétences informationnelles et documentaires, outils bibliographiques, ressources méthodologiques et soutien au métier d'étudiant.

La boîte à idées des étudiants (EPI)

Un Espace pédagogique interactif (EPI) permet aux étudiantes et étudiants de déposer des contributions « Diagnostics & propositions (D&P) » (Word ou PDF) et de participer à un vote fin février 2026. Les propositions les plus soutenues seront portées à la connaissance des Assises et nourriront chaque table ronde.

Restitution de la grande enquête enseignants

Les résultats de la grande enquête anonyme auprès des enseignants seront restitués pendant les Assises (synthèse orale) et/ou rendus consultables sous forme de synthèse en ligne (QR code) et/ou de synthèse imprimée disponible sur place.

UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

Les Assises s'inscrivent dans une préparation associant l'ensemble de la communauté universitaire : enquête anonyme auprès des enseignants, entretiens avec les directions de composantes, groupes de travail thématiques ouverts aux personnels, contributions étudiantes et collecte de propositions individuelles ou collectives.

Les travaux préparatoires donneront lieu à la publication des *Cahiers des Assises* après les journées des 16 et 17 mars 2026.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates :

lundi 16 mars (9h00 – 17h00)

mardi 17 mars (9h00 – 12h30)

Lieu :

Site Panthéon, salle 1

Programme :

Un programme détaillé des horaires et intervenants est disponible ici

<https://p1ps.fr/assises-pedagogie-programme>

INSCRIPTION

<https://p1ps.fr/assises-pedagogie-inscriptions>



CONTACT

Jean-François Caulier

(VP CFVU, IA & Numérique)

Jean-Francois.Caulier@univ-paris1.fr



PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1